



COMMUNE DE PORNICHE

BUDGET PRIMITIF 2018 NOTE DE PRESENTATION

Sommaire :

I.	Le budget principal.....	2
A.	La section de fonctionnement.....	2
1.	Les recettes de fonctionnement.	2
2.	Les dépenses de fonctionnement.	3
B.	La section d'investissement.	6
1.	Les dépenses d'investissement.	6
2.	Les recettes d'investissement.	8
II.	Le budget annexe quai des arts.....	9
III.	Le budget annexe les jardins de l'éstran.....	9

Les orientations budgétaires ont été présentées au conseil municipal du 15 novembre 2017. La stratégie financière poursuivie par la Ville de Pornichet repose sur les orientations suivantes :

- Disposer d'un autofinancement conséquent rendu possible par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et un dynamisme des produits fiscaux (droits d'enregistrement, reversement du casino, ...),
- Ne pas augmenter les taux des impôts locaux,
- Investir pour le quotidien et l'avenir des pornichétins,
- Avoir d'un niveau d'endettement de moins de 15 M€ au 31 décembre 2019.

I. Le budget principal.

Naturellement, le budget primitif 2018 reprend les orientations budgétaires aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

A. La section de fonctionnement.

1. Les recettes de fonctionnement.

D'un montant global de 22 177 K€, les recettes de fonctionnement se présentent de la manière suivante :

Chapitre budgétaire		BP 2017	BP 2018	Evolution	
				En euros	En %
70	Produits services	976 430	1 006 862	30 432	3,1%
73	Impôts et taxes	17 420 812	18 453 339	1 032 527	5,9%
74	Dotations et participations	2 123 550	2 164 982	41 432	2,0%
75	Autres produits de gestion courante	153 252	149 300	-3 952	-2,6%
013	Atténuations de charges	190 000	190 000	0	0,0%
77	Produits exceptionnels	32 000	10 000	-22 000	-68,8%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	152 000	202 200	50 200	33,0%
TOTAL		21 048 044	22 176 683	1 128 639	5,4%

Elles augmentent de 5,4 % par rapport au budget primitif 2017. Cependant, les évolutions par chapitres ne sont pas homogènes.

Chapitre 70 – Produit des services.

Ce chapitre est en hausse de 3,1 % entre 2017 et 2018. L'augmentation s'explique principalement par le remboursement de repas effectués par le CCAS.

Ensuite les crédits sont actualisés en fonction des augmentations tarifaires et des hausses de fréquentations constatées de certains services comme celui de la restauration scolaire.

Enfin, les crédits prévus en 2017 pour le festival BD ne sont évidemment pas reconduits en 2018.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Les recettes fiscales de la commune connaissent une augmentation de 5,9 % entre 2017 et 2018, soit + 1 033 K€. Les contributions directes (taxes d'habitation et foncières) représentent seulement 42% de cette hausse.

En effet, malgré une stabilité des taux d'imposition, les contributions directes (taxes d'habitation et foncières) voient leurs produits attendus passer de 11 105 K€ (BP 2017) à 11 539 K€ pour 2018. Cette hausse s'explique d'une part avec la connaissance des bases définitives 2017 et d'autre part les prévisions d'évolutions sur 2018 (coefficient de revalorisation de 1,00 % et hypothèses d'évolutions physiques pour les taxes d'habitation et foncières).

Les reversements CARENE (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) sont eux aussi en hausse (+ 205 K€) compte tenu du montant plus conséquent de DSC versé sur la période 2017/2020. Pour rappel, l'attribution de compensation inscrite au BP 2018 ne tient pas compte du transfert de compétences des eaux pluviales au 1^{er} janvier 2018. Ces mouvements seront actés à travers une décision modificative courant 2018, dès connaissance des montants définitifs soumis à la CLECT.

Les droits de mutations ont été portés à 1 300 K€ en 2018 contre 1 100 K€ en 2017 et ce conformément à la dynamique de cette recette constatée depuis 2015.

Enfin les recettes provenant du casino sont anticipées à hauteur de 1 900 K€, soit + 150 K€ par rapport à la prévision 2017. Cette projection de recette correspond à ce qui est constaté depuis 2 ans.

Chapitre 74 – Dotations et participations.

Malgré une baisse de la dotation forfaitaire de 100 K€ entre les BP 2017 et 2018, ce chapitre connaît une hausse de 41 K€. Cela s'explique notamment par un montant versé par la CAF plus élevé (+ 38 K€) et par une compensation d'exonération de taxe d'habitation plus conséquente (+ 119 K€). Cette hausse est indépendante de la réforme en cours sur cet impôt. En effet, en 2017 le montant réellement versé s'est établi à 256 K€ contre 149 K€ inscrits au budget 2017.

Le BP 2018 tient compte des derniers éléments connus pour l'inscription de cette recette.

Les autres recettes de fonctionnement (loyers, remboursement de rémunérations et produits exceptionnels) ne connaissent pas d'évolutions notables. Leurs prévisions ont été calées sur l'activité réelle connue.

2. Les dépenses de fonctionnement.

Tout comme les recettes de fonctionnement, les dépenses s'élèvent 22 177 K€ et affichent une progression théorique de 5,4 %. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du virement à la section d'investissement qui correspond à une amélioration de l'auto-financement.

Il convient en effet de distinguer les dépenses selon leurs catégories. Pour rappel il existe deux types d'opération, les dépenses réelles et les dépenses d'ordre. Ces dernières correspondent à des écritures comptables internes au budget qui s'équilibrent avec des recettes d'ordre. Les dépenses réelles quant à elles génèrent un flux financier vers un tiers, y compris lorsque celui-ci est un budget annexe de la commune.

Chapitre budgétaire		BP 2017	BP 2018	Evolution	
				En euros	En %
011	Charges à caractère général	3 923 800	3 818 634	-105 166	-2,7%
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 192 672	10 192 672	0	0,0%
014	Atténuations de produits	755 951	600 000	-155 951	-20,6%
65	Autres charges de gestion courante	1 504 190	1 449 090	-55 100	-3,7%
66	Charges financières	450 000	375 000	-75 000	-16,7%
67	Charges exceptionnelles	967 100	1 052 600	85 500	8,8%
022	Dépenses imprévues	14 000	5 000	-9 000	-64,3%
023	Virement à la section d'investissement	1 982 161	3 333 687	1 351 526	68,2%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 258 170	1 350 000	91 830	7,3%
TOTAL		21 048 044	22 176 683	1 128 639	5,4%

Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 1,8 % entre les BP 2017 et 2018. Hors charges exceptionnelles (chapitre 67), cette baisse est portée à 2,4 %.

Chapitre 011 – Les charges à caractère général.

Ce chapitre budgétaire regroupe les dépenses du quotidien des services (fluides, assurance, téléphonie, contrats de maintenance, ...). Entre le BP 2017 et le projet de budget 2018, ce chapitre diminue de 2,7 %. Certains postes connaissent des hausses comme l'alimentation en raison du nombre croissant de repas produits par le service de la restauration, les fournitures scolaires avec l'achat de manuels intégrant les nouveaux programmes.

Inversement, des économies sont réalisées à l'occasion du renouvellement de certains marchés publics comme les assurances, les prestations informatiques et éditiques. Par ailleurs, la commune bénéficie des premiers résultats de sa politique d'investissements productifs, qui visent notamment à réduire ses consommations énergétiques, en investissant dans des nouvelles technologies, en améliorant l'isolation des bâtiments municipaux et en favorisant les pratiques plus économes et responsables. Enfin, certaines dépenses non récurrentes de 2017 ne sont pas reconduites au BP 2018, telles que le festival BD dont la prochaine édition est prévue en avril 2019.

Chapitre 012 - Les charges de personnel.

Malgré plusieurs hausses subies (le glissement vieillesse technicité, les cotisations patronales) ou voulues avec par exemple la création de 5 nouvelles places de crèches supplémentaires, la masse salariale 2018 sera identique à celle de 2017.

Ce résultat est obtenu par une gestion optimale des effectifs et la mise en place de nouvelles organisations permettant de générer des économies comme le regroupement des écoles (restauration scolaire et propreté du bâtiment), qui se traduisent par le non remplacement de certains départs à la retraite.

En l'absence de mesures subies, la masse salariale 2018 aurait connu une baisse d'environ 146 K€ soit une diminution de 1,4 %.

Chapitre 014 – Les atténuations de produits.

La Ville de Pornichet va bénéficier d'une annulation de sa pénalité SRU en 2018 (195 K€ au BP 2017). C'est le résultat de la politique de production de logement social menée depuis 2014, à travers la

mobilisation du foncier communal pour réaliser de petites opérations bien réparties sur le territoire de la commune.

La légère hausse de la participation au FPIC (+ 38 K€) fait que ce chapitre budgétaire diminue de 156 K€ par rapport au BP 2017. Les autres dépenses (versement de fiscalité au SYDELA et à l'Etat) sont stables.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.

La baisse de 55 K€ entre 2018 et 2017 s'explique par deux raisons principales :

- Des contributions plus faibles aux organismes de regroupements (syndicats mixtes) : - 27 K€ étant dû à une participation au parc de Brière en baisse de 5 K€ (changement du mode de calcul) et l'absence de TVA sur la contribution versée au SIVU de l'aérodrome.
- Des contributions pour les écoles privées plus faibles compte tenu d'effectifs moins importants.

Il est à noter que la contribution au CCAS reste inchangée à 110 K€ et que l'enveloppe de subventions aux associations est identique à celle de 2017 (310,5 K€ auxquels s'ajoutent 3 K€ en subvention d'investissement).

Chapitre 66 – Charges financières.

Ce chapitre est composé de 2 lignes. La première avec les frais financiers des emprunts qui sont estimés à 360 K€ sur 2018 (450 K€ au BP 2017). Ainsi, la baisse de l'encours de dette et les 2 renégociations de prêts opérés en 2016 et 2017 permettent de diminuer sensiblement ce poste de dépense.

Le BP 2018 intègre une enveloppe de 15 K€ de frais financiers dans le cadre d'un éventuel recours à une ligne de trésorerie.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles.

L'augmentation de 86 K€ est essentiellement due aux subventions versées aux budgets annexes. Les Jardins de l'Estran génèrent une subvention de 101 K€ en 2018 (0 K€ au stade du BP 2017 mais portés à 164 K€ à travers les décisions modificatives). Quant à Quai des Arts, la contribution passe de 460 à 440 K€.

Compte tenu de l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement, l'autofinancement prévisionnel s'élève à 4 481 K€ Il était de 3 088 K€ au BP 2017, soit une augmentation de près de 1 400 K€.

Cette évolution permet notamment de différer et de minorer le recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement de la commune.

B. La section d'investissement.

La section d'investissement s'équilibre à 16 623 K€ en dépenses comme en recettes.

1. Les dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissement présentent les montants suivants :

Chapitre budgétaire		BP 2017	BP 2018	Evolution	
				En euros	En %
20	Immobilisations incorporelles	32 252	341 805	309 553	959,8%
204	Subventions d'équipement versées	0	29 000	29 000	
21	Immobilisations corporelles	4 884 293	7 611 741	2 727 448	55,8%
23	Immobilisations en cours	3 380 116	3 908 254	528 138	15,6%
26	Participat° et créances rattachées	14 000	0	-14 000	-100,0%
16	Emprunts et dettes assimilées	6 841 748	4 530 000	-2 311 748	-33,8%
	<i>Remboursement des emprunts</i>	<i>1 600 000</i>	<i>1 530 000</i>	<i>-70 000</i>	<i>-4,4%</i>
	<i>Gestion de la dette</i>	<i>5 241 748</i>	<i>3 000 000</i>	<i>-2 241 748</i>	
020	Dépenses imprévues	117 685	0	-117 685	-100,0%
040	Opérat° ordre transfert entre sections	152 000	202 200	50 200	33,0%
TOTAL		15 422 094	16 623 000	1 200 906	7,8%

Il est possible de regrouper ces dépenses autour de 3 catégories :

- Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23),
- Les dépenses financières (chapitres 26 et 16),
- Les dépenses d'ordre (chapitres 020 et 040).

Concernant les dépenses d'équipement, elles s'élèveront à 11 891 K€ au BP 2018 contre 8 297 K€ au BP 2017.

Comme cela a été évoqué lors des orientations budgétaires, les projets d'investissement correspondent à la mise en œuvre du projet de ville.

Ces opérations correspondent :

- A des projets structurants pour l'avenir de la commune,
- A l'amélioration du quotidien des Pornichétins,
- A la maintenance du patrimoine, aux économies d'énergies et à l'équipement des services municipaux.

Concernant les projets structurants, ils s'élèvent à 5 170 K€ et correspondent principalement à la livraison courant 2018 de la nouvelle salle des sports (1 778 K€) et des nouvelles écoles (2 080 K€).

Ensuite, 1 090 K€ ont été inscrits pour le début des travaux d'aménagement du boulevard du port, du square Hervo, du passage du port et du viaduc qui s'étaleront sur 2018 et 2019. Cette opération bénéficie notamment du soutien de la CARENE à travers un fonds de concours.

Enfin, 170 K€ sont prévus pour réaliser des études en lien avec le Projet de ville : étude d'aménagement sur le « cœur de ville » (secteur place du marché, boulevard de la République, 8 mai), participation à l'étude ADDRN sur la façade littorale (au titre de la réflexion sur le devenir des ports de plaisance) ...

L'amélioration du quotidien des Pornichétins est un objectif permanent et explique les 4 049 K€ qui sont inscrits au BP 2018.

La voirie est un enjeu important et c'est donc plus de 2 300 K€ qui ont été positionnés pour l'entretien courant à travers le PAVC (500 K€) et la mise en œuvre du plan de déplacement par l'intermédiaire d'opérations spécifiques : secteur Prieux (600 K€), 1^{ère} tranche de la route de Villès Babin (400 K€), 1^{ère} tranche de l'avenue des Lorientes (250 K€) ou bien encore 2nde tranche de l'avenue de Rangrais (130 K€).

Des équipements de proximité sont également prévus avec la réalisation d'un équipement sportif au stade Louis Mahé (220 K€), la création d'une nouvelle aire de jeux dans le secteur villages et campagne (20 K€) et l'agrandissement de la crèche des P'tis Matelots (190 K€).

Dans le même temps, les travaux sur le site Gambetta vont débiter avec le déménagement de la police municipale, l'accueil de la ludothèque et la réalisation d'une salle d'exposition (300 K€ en 2018).

Enfin de multiples opérations sont prévues comme l'acquisition d'une balayeuse (160 K€), l'extension et le renforcement de l'éclairage public (100 K€) ou bien encore les travaux sur la plage.

Pour la maintenance du patrimoine, la recherche d'économie d'énergies et l'équipement des services municipaux, 2 671 K€ ont été identifiés au stade du BP 2018.

Des enveloppes sont ainsi inscrites pour la maintenance annuelle des bâtiments municipaux (300 K€), l'entretien du gymnase Debray (100 K€), le démarrage d'un programme pluriannuel de renouvellement du parc d'éclairage public (75 K€), le confortement du viaduc d'accès au port en eaux profondes (850 K€). Compte tenu de sa vétusté, il est indispensable de le conforter, pour assurer le bon entretien et la remise en état de cet ouvrage.

Par ailleurs, des crédits sont inscrits pour poursuivre l'acquisition de réserves foncières en fonction des opportunités (280 K€) ou bien encore la modernisation informatique de la commune pour un meilleur service à la population (151 K€).

Il est à noter que 100 K€ ont été inscrits dans le cadre des désordres de l'hippodrome pour mener le cas échéant les premiers travaux urgents qui ne touchent pas à la structure du site. A l'avenir, une grande et sérieuse incertitude demeure sur les travaux qui devront être menés pour remettre en état le bâtiment, dans l'attente des conclusions définitives de l'expertise judiciaire en cours.

Les dépenses financières (4 530 K€) sont constituées des emprunts avec 2 natures de dépenses. La première correspond au remboursement du capital de la dette (1 530 K€) et la seconde (3 000 K€) à des crédits pour le remboursement des tirages annuels d'un emprunt que la collectivité serait amenée à contractualiser. Son utilisation sera conditionnée par le calendrier des cessions.

Les dépenses d'ordre (202 K€) sont essentiellement constituées des travaux en régie (200 K€).

Outre l'autofinancement, les dépenses d'investissement sont financées par des recettes externes.

2. Les recettes d'investissement.

Elles se présentent de la manière suivante :

Chapitre budgétaire		BP 2017	BP 2018	Evolution	
				En euros	En %
10	Dotations, fonds divers et réserves	600 000	1 000 000	400 000	66,7%
13	Subventions d'investissement	230 000	1 067 120	837 120	364,0%
16	Emprunt	5 241 748	4 216 678	-1 025 070	-19,6%
	<i>Emprunt d'équilibre</i>	0	1 216 678		
	<i>Gestion de la dette</i>		3 000 000		
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 110 015	5 655 515	-454 500	-7,4%
021	Virement de la section fonctionnement	1 982 161	3 333 687	1 351 526	68,2%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 258 170	1 350 000	91 830	7,3%
TOTAL		15 422 094	16 623 000	1 200 906	7,8%

Les recettes sont composées notamment de

- La taxe d'aménagement : 200 K€,
- Le FCTVA compte tenu des dépenses d'investissement envisagées sur 2017 : 800 K€,
- Des subventions d'investissement à recevoir notamment par la CARENE (430 K€ pour l'opération viaduc / square Hervo), par la CAF (152 K€ pour l'extension des P'tis Matelots, du FSIL (74 K€ pour le viaduc), par le PUP Saint-Sébastien (351 K€) et les amendes de police (50 K€).
- Des cessions pour 5 656 K€. Initialement prévues en 2017, les ventes de Louis Mahé (3 500 K€), de la gendarmerie maritime (1 900 K€) et Prieux (241 K€) sont reportées en 2018 et ce compte tenu des recours déposés contre ces 3 projets.

Ainsi, un recours à l'emprunt de 1 217 K€ doit être affiché au BP 2018 pour équilibrer la section d'investissement. Comme cela a été évoqué lors des orientations budgétaires, cet emprunt n'a pas vocation à être réalisé sur 2018. En effet, le budget supplémentaire, à approuver à l'issue du compte administratif 2017, devrait permettre d'intégrer un résultat excédentaire et donc d'annuler, de fait, le recours à l'emprunt sur 2018.

Parallèlement, une recette de 3 000 K€ est prévue pour l'encaissement des tirages annuels de l'emprunt que la commune serait amenée à signer.

II. Le budget annexe quai des arts.

L'activité culturelle présentée à Quai des Arts fait l'objet d'un budget annexe.

De manière synthétique le budget annexe se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT		BP 2017	BP 2018		BP 2017	BP 2018
	Chap 011	323 680	359 235	Chap 70	153 685	180 400
	Chap 012	262 030	262 030	Chap 74	537 900	516 720
	Chap 042	180 000	140 000	Chap 75	28 000	34 400
	Chap 022		17 180	Chap 77	0	800
	TOTAL	765 710	778 445	Chap 042	46 125	46 125
			TOTAL	765 710	778 445	

INVESTISSEMENT		BP 2017	BP 2018		BP 2017	BP 2018
	Chap 20	0	5 500	Chap 040	180 000	140 000
	Chap 21	33 600	60 000			
	Chap 23	100 275	28 375			
	Chap 040	46 125	46 125			
	TOTAL	180 000	140 000	TOTAL	180 000	140 000

La section de fonctionnement s'équilibre à 778 K€. Les charges à caractère général sont en augmentation de 36 K€ en lien avec la programmation connue.

Cette hausse est compensée par une augmentation des recettes de billetteries de 27 K€ et des locations de salles plus importantes (6,40 K€).

Pour équilibrer cette activité, le budget principal verse une contribution de 440 K€, soit une baisse de 20 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Il est rappelé que le casino de Pornichet participe à hauteur de 75 K€ à ce budget annexe via une contribution artistique.

La section d'investissement s'équilibre à 140 K€. Les recettes sont exclusivement constituées des dotations aux amortissements. Côté dépenses, sont prévues en 2018 la refonte du site internet, l'acquisition de matériels spécifiques (micro, projecteurs, pendrillons, ...) et la pose d'un portail pour sécuriser le parking du site Quai des Arts.

III. Le budget annexe les jardins de l'estran.

L'opération du lotissement communal des Jardins de l'Estran est individualisée dans un budget annexe et est soumis à une comptabilité de stocks.

Cette opération a fait l'objet d'une autorisation d'engagement et de crédits de paiements sur les années 2015 à 2017. L'aménagement du lotissement n'étant pas achevé en 2017, il convient d'inscrire au BP 2018 les crédits non consommés et non prévus.

Pour rappel, d'un montant prévisionnel de 1 850 K€, 1 639 K€ ont été dépensés en 2015 et 2016. Sur l'exercice 2017 la somme de 110 K€ a été inscrite.

Par conséquent, il convient d'inscrire 101 K€ en 2018. Ce montant sera actualisé en 2018 en fonction des crédits réellement dépensés en 2017.